

Maladies > Maladies infectieuses > Anémie infectieuse des équidés **

L'Anémie infectieuse des équidés

Niveau de technicité: ★★☆☆

Auteurs: I. Barrier, B. Ferry, F. Grosbois, AVEF, RESPE

Mâj Janvier 2011

Validé par le RESPE



Maladie connue depuis le XIXème siècle et présente dans le monde entier. Il y a encore régulièrement des cas sporadiques en France. L'AIE est une Maladie Réputée Contagieuse et également un vice rédhibitoire. Il n'existe aucun traitement et les animaux atteints doivent être abattus.

Sommaire

- [Virus et transmission](#)
- [Symptômes](#)
- [Diagnostic et traitement](#)
- [Prévention](#)
- [Réglementation](#)
- [Voir aussi](#)
- [Lettre d'information "Avoir un cheval"](#)

VIRUS ET TRANSMISSION

Le virus responsable de l'Anémie infectieuse des équidés (AIE) est un **virus de la famille des Retroviridae** (même famille que le virus du SIDA).

Seuls les équidés y sont sensibles : cheval, âne, mulet, bardot. Il n'est donc pas transmissible à l'homme.

En France, les derniers foyers sont apparus en Ardèche en 2007, dans le Var en 2009 (27 équidés atteints) et en Dordogne en 2010 (trois chevaux atteints).

En Europe, des foyers ont été déclarés en 2009, en Allemagne, Italie, Slovénie et Croatie. En 2010, de nouveaux cas étaient diagnostiqués en Italie, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Belgique. La maladie est endémique en Roumanie qui est à l'origine des derniers foyers confirmés en Belgique et au Royaume-Uni.

La transmission se fait par le sang des animaux malades ou infectés latents. Elle est donc **essentiellement indirecte** : piqûres d'insectes, injections en série sans changer de matériel. Les animaux malades renferment plus de virus et sont donc plus dangereux.

SYMPTÔMES

Incubation

Elle est de **quelques jours à plusieurs semaines** (moyenne 10-15 jours).

Forme suraiguë

Cette forme est **rare et atteint surtout les jeunes**. Elle se traduit par une fièvre importante (41°C), un abattement intense et la mort survient en 1 à 3 jours.

Forme aiguë

Au début les symptômes sont de la fièvre, une anorexie, des signes locaux oculaires (larmolement, muqueuse conjonctivale jaunâtre sur fond rouge). Puis, une aggravation apparaît avec des oedèmes en régions déclives. **La mort survient dans 80% des cas** en une dizaine de jours, ou bien la maladie passe à une forme chronique ou latente.

Forme subaiguë

Les **symptômes** sont **atténués** et étalés dans le temps, avec des **crises espacées de phases de rémission**. Les principaux sont la fièvre et des **oedèmes des parties déclives** nets et une anémie marquée.

Les crises peuvent être déclenchées par un stress (travail intense, chaleur, course, gestation ou administration de certains traitements).

L'évolution est longue et peut aboutir à la mort lors d'un accès aigu, ou bien passer à la forme chronique.

Forme chronique

Cette forme peut succéder à la forme aiguë ou subaiguë, ou survenir d'emblée.

Elle est d'évolution longue, avec des **symptômes non spécifiques** : amaigrissement, baisse de forme, légère augmentation de température, augmentation importante de la fréquence cardiaque à l'effort, muqueuses légèrement jaunâtres (« œil gras »), anémie plus

ou moins accusée.

Des épisodes aigus peuvent survenir. **La mort intervient au bout de plusieurs mois ou années.**

Forme latente

Après une ou plusieurs crises, l'**animal semble guéri** mais il continue à **héberger le virus** et **peut le transmettre**.

Il existe aussi des **animaux porteurs du virus**, apparemment en bonne santé, sans aucune manifestation de symptômes.

Cette forme latente est la plus fréquente en France.

DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT

Diagnostic

De par ses **symptômes parfois peu évocateurs**, la **maladie peut être confondue** (selon la forme) **avec d'autres** telles la piroplasmose, la leptospirose, des tumeurs, des maladies septicémiques, ...

Y penser tout de même lors de maladie aiguë avec fièvre, conjonctivite, oedèmes, ou lors de méforme chronique ou d'amaigrissement.

L'établissement du **diagnostic de certitude** se fait par la recherche des anticorps dans le sang par le « **test de Coggins** ». Il peut être réalisé uniquement par des laboratoires agréés en France (diagnostic de routine) qui sont :

- Pour le diagnostic de routine, certains Laboratoires Vétérinaires Départementaux ([14-44-50-61-64-72-76](tel:14-44-50-61-64-72-76))
- Pour les analyses de confirmation, le Laboratoire de référence : [AFSSA LERPE \(Dozulé\)](#).
- Le laboratoire de référence OIE (Office International des Épizooties) : [Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort](#) (Pr B.Toma).

En moyenne, **les anticorps apparaissent 10 jours après le début de la fièvre** sur l'animal malade, en général au plus tard 30 jours après l'infection. Mais l'apparition de ces anticorps d'un animal peut aller de 3 jours à 90 jours environ.

Les anticorps persistent toute la vie de l'animal, même s'il semble guéri. Même chose chez les porteurs sains.

Traitement

Il n'existe aucun traitement.

PRÉVENTION

La mesure de prévention principale est le dépistage et l'isolement des chevaux infectés.

La prévention passe donc par l'application de mesures de **prophylaxie sanitaire**. En milieu indemne :

- N'introduire que des animaux sains provenant d'un **effectif régulièrement contrôlé**. Dans le cas contraire, faire procéder à un **contrôle sérologique** (test de Coggins) **après 20 jours** de quarantaine.
- **Lutter** contre les insectes par des mesures de désinsectisation et d'hygiène.
- Ne **procéder à des injections** qu'avec du matériel à **usage unique** (aiguille et seringue neuve pour chaque animal).
- Demander un test sérologique à l'achat.

RÉGLEMENTATION

L'anémie infectieuse des Équidés est une **Maladie Réputée Contagieuse (MRC)** sous sa **forme sérologique** (résultat positif au test de Coggins), **avec ou sans symptôme(s)**.

C'est également un **vice rédhibitoire**, toujours sous sa forme sérologique, avec un délai de réhabilitation de 30 jours (décret du 28 juin 1990 et arrêté du 26 juillet 1990).

Mesures de police sanitaire

(Arrêté Ministériel du 23 septembre 1992)

Lorsqu'un cas est confirmé (test de Coggins), un **Arrêté Préfectoral Portant Déclaration d'Infection (APPDI)** est pris par les Services Vétérinaires du département concerné qui fait procéder à une enquête épidémiologique.

Cet APPDI entraîne les **mesures suivantes** :

- **Mise en interdit** de l'établissement hébergeant l'équidé, c'est à dire interdiction de tout déplacement de chevaux vers et à partir de cet établissement.
- **Prise d'un Arrêté de Mise sous Surveillance** des établissements hébergeant des équidés ayant été en contact avec lui dans les mois précédents.
- **Dépistage sur tous les équidés de ces établissements.** Ceux qui se révèlent atteints (résultat positif au test de Coggins) sont isolés, et abattus dans les 15 jours. La **désinfection et désinsectisation** des locaux sont réalisées. Une participation financière de l'État pour la visite du vétérinaire sanitaire, les examens de laboratoire, indemnités d'abattage, est versée avec un maximum de **3050** par équidé.
- **Contrôles sérologiques tous les mois** sur tout l'effectif, abattage des positifs, jusqu'à obtention de résultats négatifs.

La **levée de l'Arrêté** ne peut être prononcée qu'après :

- **résultats négatifs aux 2 contrôles à 3 mois d'intervalle** sur tous les équidés restants,
- **élimination des équidés infectés, désinfection et désinsectisation** des locaux.

Monte

Depuis **2008**, les conditions sanitaires d'approbation à la monte dépendent des Stud Book (race du produit à naître), et du **type de monte** (monte naturelle ou insémination artificielle)

> **Races PS, AQPS, TF, AR et Demi Sang Arabe, SF, AA, Mérens, et étalons utilisés en insémination artificielle quelle que soit la race**
Présenter, à la demande du carnet de monte, un **résultat négatif au test de Coggins datant de moins de 3 mois**. Test renouvelé tous les 3 ans.

> Autres races

Si monte naturelle : pas d'exigences réglementaires

Echanges intra-communautaires de sperme

Pour participer à ces échanges, il convient que l'étalon producteur affiche un statut sanitaire particulier, avec (entre autre) un **résultat négatif au test de Coggins** dans les 14 jours précédant la 1ere collecte de sperme ou au moins 14 jours après la dernière collecte.

Si l'étalon ne réside pas en permanence dans le centre de collecte ou si des équidés du centre sont entrés en contact avec des équidés de statut sanitaire inférieur, le test est répété tous les 90 jours pendant toute la période de collecte.

Importation - Exportation d'équidés

Seuls les équidés en bonne santé et provenant d'une **exploitation indemne d'anémie infectieuse** peuvent être importés en France. Ce statut est également exigé pour l'exportation vers les USA et certains autres pays.

VOIR AUSSI

Liens vers des pages sur un thème proche

▶ Maladies infectieuses
▶ Maladies non infectieuses
▶ Maladies parasitaires
▶ Signes de bonne santé et constantes vitales

LETTRE D'INFORMATION "A VOIR UN CHEVAL"



Inscrivez-vous et recevez la lettre chaque mois par email

Grâce à cette lettre mensuelle, restez informé de nos derniers articles publiés, des fiches encyclopédiques et des vidéos en ligne sur les sujets qui vous concernent : alimentation, santé, reproduction, génétique, comportement, infos réglementaires... et bien d'autres!

[Je souhaite recevoir la lettre d'information gratuite "Avoir un cheval"](#)

Thématique

- Accueil
- Démarches SIRE
- Information
- Formation
- Etalon, centre de reproduction
- Sport, courses, loisir, trait
- Les Haras en région

Vous êtes

- Collectivités
- Jeunes
- Journalistes
- Espace International
- Fournisseurs

Nos services

- HN TV
- Actualités
- Evénements
- Newsletter

Nos outils

- Contactez-nous
- Partenaires
- Mentions légales
- Plan du site

